

Compte Rendu Préalable Conseil Communautaire Séance du 28 Juillet 2021.

8 points étaient inscrits à l'ordre du jour de cette séance. Tous ont été adoptés à l'unanimité.

Personnel Communautaire

1⇒ **Autorisation donnée à monsieur le Président de signer une convention avec monsieur le Maire de Cognac-la-Forêt : mise à disposition de l'agence postale communale pendant les travaux de transformation en agence postale et médiathèque.**

La Communauté de Communes mène actuellement un chantier de transformation de l'agence postale communale de Cognac-la-Forêt en agence postale et médiathèque. Dans ce cadre, et pour la durée des travaux, monsieur le Président a été autorisé à signer une convention régissant les relations entre les deux parties en présence, à savoir la Communauté de Communes et la mairie de Cognac-la-Forêt.

Adopté à l'unanimité.

Personnel Communautaire

2⇒ **Tarification Comité des Œuvres Sociales (COS87) 2021.**

Les conseillers communautaires ont adapté les nouveaux tarifs du Comité des Œuvres Sociales applicables pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité.

Jeunesse

3 ⇒ Mise à jour du règlement intérieur des ALSH communautaires à compter du 1^{er} septembre 2021.

Suite à l'adoption d'un nouveau progiciel de gestion, et au passage à la semaine de 4 jours des écoles des communes de Gorre et Saint-Laurent-sur-Gorre, le règlement intérieur des ALSH communautaires devait être remis à jour.

Adopté à l'unanimité

4 ⇒ Mise à jour de la tarification des activités des ALSH adolescents à compter du 1^{er} septembre 2021.

Avec l'adoption d'un nouveau progiciel de gestion, l'adhésion annuelle au service ALSH Adolescents peut maintenant être gérée sur une période d'un an à partir de la date d'adhésion, et non plus sur une période préfixée. La tarification des ALSH adolescents a donc été mise à jour en ce sens sans aucune augmentation.

Adopté à l'unanimité

Développement Economique

5 ⇒ Aides à l'immobilier d'entreprises. Autorisation donnée à monsieur le Président de signer une convention avec monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne : entreprise DESTERMES à Pensol.

Dans le cadre de la demande d'aide à l'immobilier d'entreprises déposée par l'entreprise Destermes à Pensol, monsieur le Président a été autorisé à signer une convention définissant les pourcentages de subventionnement accordés par la Communauté de Communes et le Département de la Haute-Vienne.

Adopté à l'unanimité

6 ⇒ ZAE des Garennes : vente et achat de parcelles à l'entreprise SCOPEMA.

Le Conseil Communautaire a adopté une délibération portant modification des parcelles à vendre à la société SCOPEMA, et ce compte tenu de l'avancement du projet (réalisation d'un parking et redéfinition de la voirie).

Adopté à l'unanimité

Finances Communautaires

7⇒ **Décision Modificative n°2021-01 Budget Communautaire principal exercice 2021.**

Le Conseil Communautaire a adopté une modification du budget principal de l'exercice, laquelle modification entérine une subvention reçue de la DRAC dans le cadre du Contrat Territoire Lecture.

Adopté à l'unanimité

8⇒ **Subvention de fonctionnement allouée au CIAS exercice 2021.**

Le Conseil Communautaire a adopté une délibération « technique » approuvant le versement de la subvention annuelle au CIAS.

Adopté à l'unanimité

Clôture de la séance à 22h15.

Le Président,



Christophe GEROUARD

Affiché le 30 JUILLET 2021

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.